

20 Jul 2023 -18:33

Appartient à Conseil des ministres du 20 juillet 2023

Digitalisation de la Justice

Sur proposition du ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet relatif à la digitalisation de la Justice.

L'avant-projet apporte des modifications aux diverses lois qui relèvent du département de la Justice afin de les adapter à la digitalisation de la Justice.

Dans ce contexte, il s'agit notamment de dispositions, de références et de redéfinitions mais aussi par exemple d'un cadre juridique pour la conservation des dossiers pénaux dans un registre central, le délai de conservation des données de vote électronique, les obligations de publicité des personnes morales et l'enregistrement d'empreintes digitales dans le système européen d'information sur les casiers judiciaires (ECRIS).

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat, à l'Autorité de protection de données, au Comité permanent R, aux communautés, au Comité de coordination de la police intégrée, au Collège des Procureurs généraux, au Collège des cours et tribunaux, à l'Ordre des Barreaux flamandes et à l'Ordre des Barreaux francophones et germanophones.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Quickenborne, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 02
contact@teamjustitie.be

Julien Vandendorre
Porte-parole (FR)
+32 475 56 44 07
julien@teamjustitie.be

Jan Van der Cruysse
Porte-parole (NL)
+32 490 57 33 88
jan@teamjustitie.be